Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_138-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_241213_138

JEUNESSE - ASSOCIATION LA FRATERNELLE - GARANTIE D'EMPRUNT

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	26
Votants	30
Pouvoir(s)	4
Absent(s)	5

Séance du 13 décembre 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 5 décembre 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Alain BATILLOT, pouvoir à Marie-Laure GARNIER, Chantal BUSSY, pouvoir à Gaël LEGAY-BELLOD, Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI, Odile MARTINI, pouvoir à Isabelle RENARD

Le rapporteur informe l'assemblée que l'association La Fraternelle sollicite la commune pour assurer la garantie d'un emprunt qui serait contracté pour une opération de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sportive.

Le projet de la Fraternelle porte sur :

- le réaménagement et l'agrandissement d'une salle multisports, salle très utilisée notamment par les scolaires de la Ville (50 % de l'utilisation) ;

- la création de bureaux dans une extension en limite de parcelle ; cette extension permettrait de libérer des surfaces dans les murs actuels et ainsi de répondre aux normes d'accessibilité PMR et de réhabiliter les espaces de vestiaires.

L'emprunt, objet de la présente demande de garantie, serait contractée auprès de la Caisse

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_138-DE
webdelib

d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) pour un montant de 2 461 647 € à un taux de 4,05 % sur une durée de 25 ans

Il est précisé que la Ville est en capacité d'accorder une garantie totale d'emprunt à une association sportive amateur, soumise à la loi de 1901, pour un projet de réalisation d'équipement sportif, l'activité de La Fraternelle ne présentant aucun caractère lucratif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une garantie à hauteur de 100 % pour le prêt qui sera contracté par l'association La Fraternelle auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) pour un montant de 2 461 647 € à un taux de 4,05 % sur une durée de 25 ans ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes, notamment le cautionnement solidaire à objet spécial (projet en annexe), et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 19/12/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 18/12/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.